

La Formation à la vie monastique

dimanche 18 mars 2018

Les étapes

La formation monastique dure toute la vie et se fait sur place pour l'essentiel. Cependant, il y a des étapes d'intégration à la Communauté.

*La probation préalable ou Aspiranat : est une première période de la connaissance mutuelle entre la Communauté et celle qui se présente. La durée n'est pas déterminée.



*Le Postulat : dont la durée habituelle est de 2 ans au moins permet une transition progressive vers la vie du Noviciat tout en vérifiant les aptitudes à la vie monastique.



*Le Noviciat : 2 ans ou plus – temps de désert où s'opèrent les ruptures nécessaires pour suivre le Christ et apprendre à se servir des moyens de conversion à Dieu que la vie monastique met à sa disposition.



*La profession temporaire dont la durée est déterminée dans nos Constitutions,



*La profession perpétuelle engage une sœur à vivre la vie monastique, dans une même Communauté jusqu'à la mort, sous une Règle et la conduite d'une Prieure, dans la joie de l'Esprit Saint ; joie d'être consacrée pour toujours à Dieu, au service de l'Eglise et pour le Monde.

